

**PROCES VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU MERCREDI 28 JUIN 2023

Le mercredi 28 juin 2023,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 21 juin 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à 19h00 à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Chabenat Aurélie, Maire.

Présents : Mme Chabenat, Mme Noyer-Moreira, Mme Patient-Leleu, Mme Mallet, Mme Sauvage, M. Obry, M. Chabin, M. Grousseau, M. Papin, M. Braquart, M. Pagny.

Pouvoirs : Isabelle TURPIN donne pouvoir à Jean-Michel Grousseau
Sandra FAUCHERET donne pouvoir à Guillaume Obry
Isabelle VILLEPELET donne pouvoir à Aurélie Chabenat
Alexandre GILBERT donne pouvoir à Marylène Noyer-Moreira

Absents : -
Formant la majorité des membres en exercice.

La présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un(e) secrétaire nommé(e) au sein du conseil.

Aurélien Pagny est désigné(e) pour remplir cette fonction.

DELIBERATIONS :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2023

2. Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Délibération n° 19/2023/06 - Rapporteur : Madame le Maire

La municipalité contribue dans le cadre d'une convention pluriannuelle, au financement du Fonds de Solidarité Logements du département qui regroupent les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

Le maire propose de reconduire en 2023 les mêmes aides qu'en 2022, sur la base de 280 ménages (identique à 2022) soit :

-	2,00 € pour le logement	560,00 €
-	0,66 € pour l'énergie	184,80 €
-	0,24 € pour l'eau	67,20 €

Le montant de l'aide accordée pour 2023 est de 812,00 € (aides 2022 : 812 €). Le conseil municipal, après délibération, approuve la reconduction de cette convention en conservant les mêmes montants que l'année dernière sur la base des ménages à 280.

► **Vote : Unanimité**

3. Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Délibération n° 20/2023/06 - Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire informe que l'Assemblée délibérante que, Monsieur le Trésorier Principal de Baugy a transmis un état de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Madame le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Elle indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 258,53 € (67,43 € en assainissement et 191,10 € en garderie).

Elle précise que ces titres concernent des factures d'assainissement antérieures au 31/12/2018 et des frais de garderie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADMET en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet

► **Vote : Unanimité**

4. Point travaux

Voirie

Les travaux de réfection de la chaussée de la VC 6 ont été réalisés dans la semaine du 12 au 16 juin. Cette même semaine ont été refaits les entrées des chemins du Gros Chêne et des Grands Pièces. Des travaux de réfection de la chaussée ont été réalisés chemin Saint-François devant l'entrée de Mme de Botero.

Le fossé du chemin des Grands pièces a également été recreusé par l'entreprise Sochet.

Square Wittelsheim

Le mur a été abattu par l'entreprise Sochet. Les pierres ont été stockées au dépôt pour utilisation ultérieure.

Nous avons réceptionné des devis des Compagnons de la clôture. Un point doit être fait avec cet artisan afin d'étudier les différentes solutions de clôtures envisageables.

Bibliothèque

Les travaux d'électricité doivent démarrer fin juillet. Les travaux de peinture ne devrait pas démarrer avant septembre.

Crépis cantine scolaire

Démarrage des travaux prévue le 10 juillet après la fin de l'année scolaire.

5. Fête Nationale 13 juillet

Apéritif offert par la municipalité :

Le feu d'artifice est réservé. Retraite aux flambeaux.

Galettes et chouquettes → à commander

Boissons (vin Menetou-Salon, jus de pommes de Saint-Palais) → commandé

DJ → réservé

Flyer à prévoir et à distribuer + info FB et site internet → Commission communication

Besoin de bénévoles pour assurer l'apéritif de 18h à 20h.

Installation des tables vers 16h.

Installation barnum le mercredi à 14 h

6. Retour Bal du comice et organisation du Comice fin août

Le bal de l'élection de la Reine et du Roi du Comice 2023 s'est tenu le 10 juin à Saint-Martin d'Auxigny. Ce sont la reine de Saint-Eloy de Gy et le Roi de Vignoux sous les Aix qui ont été élus, Reine et Roi du Comice du canton de Saint-Martin 2023.

7. Travaux commerce

Consultation Maître d'œuvre

La consultation s'est achevée lundi 26 juin à 12h00 – Deux cabinets d'architecte sur les 3 sollicités ont répondu à la consultation. Une première réunion d'analyse des offres est prévue le mercredi 5 juillet après-midi en présence du CIT.

Création d'une commission travaux

Jean-François Braquart, Marylène Noyer-Moreira, Guillaume Obry, Solène Patient-Leleu, Patrick Papin, Corinne Sauvage, Jean-Michel Grousseau.

8. Proposition de marché le mardi matin

La création d'un marché sur la place de Saint-Palais est à l'étude avec installation d'un boucher, un maraicher et un fromager au démarrage le mardi matin. Période de démarrage et de test à définir.

Préparation d'une communication par le service communication

Diffusion Facebook, PanneauPoket, le Berry...

9. Questions diverses

Reprise en cours du Café du Pic par monsieur Bruce Devallières.

Demande pour tailler les branches aux Giraudons dans le chemin (voir Jean Michel).

Demande pour savoir si un chemin est communal ou non : à vérifier sur Latitude18 et Géoportail.

Demande à quels bassins appartient la commune pour les restrictions d'eau : les bassins de la Petite Sauldre et Rère et l'Yèvre aval.

Demande si les ornières (causées par les fortes pluies) de chaque côté de la voirie route des Reddes peuvent être rebouchés avec de la grave au minimum car très dangereux.

Demande si un rappel peut être fait aux céréaliers de rouler moins vite dans le bourg et de ne pas donner des grands coups d'accélération dans le bourg là où le bruit résonne le plus.

Demande à la commission communication de créer un flyer sur les nuisances sonore qui pourra être distribué dans les quartiers où on nous indique des incivilités.

On nous indique que des ball-traps ont lieu le dimanche. Y a-t-il une autorisation déposée en mairie ?

Demande s'il y a une possibilité d'achat ou de location de parcelle de petit bois aux Girards.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h56.

Pour information :

→ Prochain conseil municipal : 17 juillet

Le Maire,



Le secrétaire,